

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°08/25

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4^{ème} étage).

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Rémy ATTARD, Laurence AUSINA, Marc BENASSIS, Marc BIANCHINI, Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Gilles FOXONET, Jacqueline IRLES, Cécile MARGAIL, Théophile MARTINEZ, Dominique NOGUES, Nathalie PINEAU, Jean-Marc PUJOL, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Louis SALA, Patrick SARDA, Fabienne SEVILLA, Thierry SOLDA, Pascal TRAFI et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Néant.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Patrick BELLEGARDE, François BONNEAU, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Edmond JORDA, Annie LELAURAIN, Maya LESNE, Soraya LAUGARO, Christophe MANAS, Patrick PASCAL, Pierre TAURINYA et Michel THIRIET.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Président de séance : Jean-Paul BILLES, Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Laurence AUSINA

Objet : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour siéger à la CLE du SAGE de l'étang Salses-Leucate.

VU la composition de la CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate comportant un représentant du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon ;

VU la désignation en Comité syndical du 21 septembre 2020 d'Alain FERRAND en tant que suppléant du Président du Syndicat mixte pour siéger aux réunions de la CLE du SAGE des Nappes du Roussillon ;

VU la désignation en Comité syndical du 26 septembre 2023 d'Alain FERRAND en tant que représentant du Syndicat mixte pour siéger aux réunions de la CLE du SAGE des Nappes du Roussillon à compter du 1^{er} janvier 2024, suite au renouvellement de la composition de la CLE ;

VU les nouveaux représentants de Perpignan Méditerranée désignés au sein du Comité syndical par délibération du 10 février 2025 ;

Suite à la désignation des nouveaux représentants de Perpignan Méditerranée au sein du Comité syndical par délibération du 10 février 2025, il convient de désigner à nouveau le représentant du Syndicat mixte qui pourra assister aux réunions de la CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate.

Il est rappelé qu'Alain FERRAND, par ailleurs élu de Perpignan Méditerranée, avait été désigné représentant du Syndicat mixte par délibération du Comité syndical du 26 septembre 2023.

2

Est candidat au poste de représentant du Syndicat mixte au sein de la CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate : Alain FERRAND.

Il est proposé de procéder à cette élection à main levée si le Comité syndical le permet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote à main levée ;

PROCEDE à cette élection à main levée ;

CONSTATE l'élection à l'unanimité d'Alain FERRAND comme représentant du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon à la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : **14 MARS 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

